



Licenciement suite arret maladie

Par **didjpat**, le **07/11/2008 à 14:53**

bonjour, je suis infirmier dans une clinique et suis actuellement en arrêt maladie depuis le mois de juin pour syndrome anxio-dépressif. Depuis ce mois j'ai prolongé plusieurs fois mon arrêt maladie. La semaine dernière, j'ai reçu une lettre recommandée pour mesure éventuelle de licenciement. Je n'ai toujours pas eu mon entretien préalable, mais il semblerait que ce soit pour des raisons de désorganisation du service où je travaille. A-t-on le droit de licencier une personne suite à des arrêts maladie consécutifs et l'alternative ne peut-elle être pas de se mettre en maladie longue durée? Un arrêt maladie entraîne forcément une désorganisation d'un service quel qu'il soit donc je m'interroge sur la légitimité de ce licenciement. Merci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **07/11/2008 à 17:12**

bonjour, un employeur est en droit de licencier un salarié en maladie, si son absence perturbe l'organisation du service. Par contre la lettre de licenciement doit indiquer la nécessité de procéder à votre remplacement. donc attendre la lettre et voir....